

23 NOV. 2022



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Habitat, Aménagement, Urbanisme et
Construction
Unité Planification Urbaine

Dossier suivi par : Christophe GUILLET
Tél. : 02 51 44 32 65
Mail : christophe.guillet@vendee.gouv.fr

Communauté de communes Sud Vendée Littoral	
Courrier reçu le :	
Destinataire	O/C
Présidente	C
Élus	
DGS	C
DRH	
DGA : D. Hutereau	
DGA : S. Mousset	O
DGA : E. Bernard	
DST : J. Pétertil	
Autres	

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

La Roche-sur-Yon, le 21 NOV. 2022

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 24 mars 2022, le conseil communautaire Sud Vendée Littoral a arrêté la deuxième version de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce projet a fait l'objet d'un nouvel avis défavorable de l'Etat en date du 26 juillet 2022, notamment dans la perspective de le sécuriser juridiquement.

En réponse, vous m'avez transmis le 3 octobre 2022 un mémoire reprenant point par point les remarques émises par mes services notamment sur les deux sujets saillants relatifs à la gestion économe de l'espace et à la prise en compte des risques.

D'une manière générale, même si certains aspects devront encore être affinés et confirmés lors de l'approbation de votre document, les éléments transmis apparaissent de nature à justifier les choix et les orientations prises par votre collectivité, en particulier sur les deux principaux enjeux forts cités précédemment.

S'agissant de la question des densités et de l'effort attendu d'une plus grande intensité urbaine, je note que votre collectivité a prescrit le 16 décembre 2021 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document constitue l'outil le mieux à même de permettre le nécessaire approfondissement des réflexions sur les formes urbaines durables et innovantes au service d'une meilleure compacité urbaine.

Les services de l'État restent à votre disposition pour vous accompagner dans la finalisation du SCoT et dans l'élaboration du futur PLUi.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Gérard GAVORY

Madame Brigitte HYBERT
Présidente de la communauté de communes Sud Vendée Littoral
Communauté de communes Sud Vendée Littoral
107, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
85400 LUÇON

19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mail : ddtm@vendee.gouv.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30